
**FEDERATION DE PECHE DE SAONE-ET LOIRE POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**Nos actions techniques pour la connaissance et la restauration des
milieux aquatiques et pour le développement du loisir pêche.**

-- ANNEE 2013 --



- Etudes du fonctionnement des milieux aquatiques et de leurs populations de poisson.
 - Travaux de restauration des milieux aquatiques
 - Développement du loisir pêche et réglementation
 - Animation pêche et sensibilisation aux milieux aquatiques
-

ACTIVITÉ TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Etude de la population de brochets du Solnan : Diagnostic de la qualité des habitats de croissance et de reproduction de l'espèce et élaboration d'un programme d'action

Espèce sensible aux crues et exigeante sur la qualité du milieu, le brochet est une espèce en régression dans de nombreux cours d'eau français. Elle vient d'ailleurs d'être inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France (espèce vulnérable). Les raisons de cette régression sont multiples : assèchement des zones humides nécessaires à sa reproduction et à la croissance des juvéniles, barrages empêchant la migration des géniteurs, dégradation de ses habitats dans le lit mineur des cours d'eau, concurrence avec des espèces de poissons carnassiers allochtones, surpêche, ...

Sur le Solnan, les inventaires piscicoles réalisés à SAINTE-CROIX et à CONDAL en 2006 dans le cadre de l'actualisation du SDVP semblent montrer que les densités de brochet sont faibles dans ce cours d'eau. Les connaissances sur cette espèce sont cependant très faibles sur le Solnan et ne permettent pas aujourd'hui d'analyser les facteurs limitant le développement de cette espèce.

L'étude d'une espèce comme le brochet se révèle particulièrement intéressante en raison de ses exigences d'habitat aussi bien dans le lit mineur des cours d'eau (zone de croissance des stades juvéniles et adultes) que dans leur lit majeur (zone de reproduction et de croissance des premiers stades). Elle permet ainsi d'apprécier l'état écologique du cours d'eau dans son ensemble. Le brochet est d'ailleurs considéré comme « espèce référence de la qualité des peuplements d'eau calme » ou comme « espèce repère dans les plans de gestion piscicole » (CHANCEREL, 2003).

C'est pourquoi une étude de la population des brochets du Solnan a été proposée dans le cadre du Contrat de rivière Seille.



Figure 1 : brochet capturé sur le Solnan



Figure 2 : Bras mort situé sur le Solnan à Louhans

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Caractériser le peuplement piscicole du Solnan et en particulier étudier l'état de la population de brochet,
- Etudier les fonctionnalités du lit mineur du Solnan et des zones humides annexes pour le cycle biologique du brochet,
- Proposer un programme d'actions de restauration et de gestion de cette population à inscrire dans le Contrat de Rivière Seille.

Pour cela, l'étude consiste à :

- la réalisation de deux inventaires piscicoles par pêche électrique « classique »,
- un inventaire des zones humides annexes favorables à la reproduction naturelle du brochet et une étude de leurs fonctionnalités,

- la mise en place d'un protocole spécifique d'inventaires sur 4 stations pour estimer l'abondance en brochet,
- une étude des habitats présents sur ces 4 stations pour évaluer la capacité d'accueil du lit mineur Solnan pour le brochet.

Les étapes de terrain ont été réalisées entre avril et septembre 2013. La saisie des résultats dans une base de données ainsi que la rédaction du rapport ont été effectuées au cours de l'année 2014. Cette étude a permis l'élaboration d'un programme d'action sur le Solnan. Les premières actions devraient débuter en 2015.

Une présentation des résultats de cette étude a été effectuée aux 3 AAPPMA concernées le jeudi 18 décembre 2014 à Sainte-Croix.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Dommartin-les-Cuisseaux, Louhans, Sainte-Croix.

Suivi de la faune piscicole du bassin versant du Sornin – Etat des peuplements piscicoles en 2013 – 4ème année du suivi

Depuis l'été 2008, la Fédération réalise pour le Syndicat Mixte du Sornin et ses Affluents, un suivi piscicole des principales rivières du bassin versant du Sornin (Sornin, Mussy, Botoret, Bézo, Equeterries, rivières des Barres, Aron, Pontbrenon).

Ce suivi initialement prévu pour une durée de 5 années a été entrepris lors des années 2008, 2009, 2010 et 2013.

Les objectifs principaux du suivi piscicole ont été les suivants :

- Connaître l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles du bassin versant du Sornin, - Améliorer les connaissances sur l'état des peuplements salmonicoles (dynamique des populations, importance du recrutement en juvénile, croissance des individus...),
- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau à l'aide de l'indicateur poisson (Indice Poissons Rivière normalisé AFNOR NF T90-344) et de tout autre mode d'analyse des peuplements piscicoles en vigueur,
- Proposer de nouvelles actions et mesures visant à restaurer les peuplements piscicoles en place,
- Favoriser l'implication technique de la collectivité piscicole dans le programme concerté de reconquête piscicole des cours d'eau du bassin et notamment sur tout projet d'aménagement piscicole.

Les rapports d'études des années 2008, 2009, 2010 et 2013 sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération aux pages suivantes :

http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2013/03/rapport_v1_suivi_sornin_08.pdf

http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2013/05/rapport_v1_suisisornin08_atlas_red.pdf

http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2013/03/rapport_sornin_suivi09.pdf

[http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-](http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2013/03/rapport_v1_Sornin_suiv10.pdf)

[content/uploads/2014/09/Rapport suivi piscicole sornin 2013 complet.pdf](http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2014/09/Rapport_suivi_piscicole_sornin_2013_complet.pdf)

Une présentation des résultats d'étude a été effectuée aux 5 AAPPMA concernées le vendredi 5 décembre 2014 à Saint Maurice les Chateauneuf.

Résumé des observations réalisées :

La dernière campagne de pêche électrique (automne 2013), a montré des fonctionnalités piscicoles variables d'un secteur à l'autre du bassin. Certains linéaires de cours d'eau présentent encore des belles fonctionnalités piscicoles quand d'autres s'avèrent être perturbées ou dégradées.

Ainsi, l'amont du Botoret (truite fario), l'aval du Sornin (cyprins d'eau vive et espèces migratrices) et de l'Aron (truite fario) présentent encore des peuplements piscicoles de qualité.

A contrario, l'amont de l'Aron et les affluents du Brionnais que sont la rivière des Barres, les Equetteries et le Bézo sont caractérisés par des peuplements plus perturbés.

Si les populations piscicoles des principales rivières du bassin du Sornin présentent bien souvent des qualités altérées, c'est parce qu'il subsiste des facteurs limitant le développement des communautés de poissons.

En premier lieu, les eaux de ces rivières de première catégorie piscicole connaissent bien souvent un réchauffement thermique trop marqué. Ce dernier a des répercussions sur les densités des espèces de poissons les plus sensibles comme la truite fario.

Ce réchauffement s'explique par divers facteurs. On peut déjà évoquer l'augmentation générale des températures terrestres. Mais il ne faut pas négliger la destruction partielle ou totale de la végétation rivulaire (la ripisylve) qui permettrait de conserver un corridor de fraîcheur. Enfin, il convient de souligner la présence en trop grand nombre de plans d'eau qui, par leur grande surface en eau soumise aux rayons du soleil, favorisent une accentuation des températures.

La ripisylve, évoquée précédemment, ne permet pas seulement de garantir une certaine fraîcheur de l'eau, elle garantit aussi la présence d'abris et de caches en berges qui augmentent les capacités d'accueil (qualité des habitats) et favorisent l'implantation des populations de poissons en densité plus importante. En maintenant la berge, la ripisylve limite aussi l'érosion, l'écrasement du lit des cours d'eau et le colmatage des substrats par des sédiments fins. La ripisylve a encore d'autres fonctions essentielles (rôle trophique..) qui garantissent le bon état écologique des cours d'eau. Son absence ou son altération a des répercussions fortes sur la qualité et la densité des peuplements piscicoles des rivières du bassin du Sornin.

Quant aux plans d'eau, leurs impacts ne se limitent pas seulement à une hausse des régimes thermiques des cours d'eau. En période estivale l'évaporation de l'eau est accrue sur les surfaces planes des plans d'eau. Les étiages dans les cours d'eau sont ainsi accentués (faibles débits). Les qualités d'eau peuvent aussi être altérées en aval des étangs. Enfin, les étangs constituent bien souvent un obstacle à la libre circulation piscicole ; obstacle supplémentaire à la multitude des petits seuils et barrages qui viennent contraindre les déplacements vitaux de certaines espèces de poisson.

Enfin, le bassin versant du Sornin se situe en pleine terre d'élevage bovin. Sur certains secteurs, le piétinement, la stagnation et les déjections des animaux d'élevage dans les petits cours d'eau sont fréquents. En été, lorsque les débits sont faibles, ceci peut avoir de lourdes conséquences sur l'état des peuplements piscicoles des rivières du bassin. Ceci est particulièrement observé sur la partie Brionnaise du Bassin (rivière Bézo, Equetteries, rivière des Barres).

Pour remédier à toutes ces problématiques, un travail long et fastidieux a été entrepris par les équipes du Syndicat Mixte du Sornin et de ses Affluents. Pour ne citer que quelques actions engagées, des seuils et barrages limitant le déplacement des espèces piscicoles ont commencé à être effacés sur les portions aval du bassin. D'importants travaux de restauration de la végétation rivulaire par la pose de clôture et la plantation de ripisylve ont été entrepris sur de grand linéaire du Bézo. Ces efforts devront se poursuivre pour observer une amélioration de la qualité des peuplements piscicoles.

A n'en pas douter les efforts consentis apporteront de bons résultats dans les années à venir.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Chauffailles, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun, la Clayette

Etude du peuplement piscicole de la Grosne de Brandon à Marnay - Zoom sur la population de brochet

Dans le cadre des études préalables au contrat de rivière Grosne, une étude piscicole et astacicole a été lancée en 2008 par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire sur les têtes de bassin de la Grosne (la Grosne et ses affluents en amont de Brandon).

Afin de compléter cette étude et dans le but de proposer un programme d'action cohérent sur les parties médianes et aval de la Grosne, il était nécessaire de réaliser un diagnostic des peuplements piscicoles de la Grosne en aval de la commune de Brandon. En aval de Cluny, un focus a été réalisé sur le brochet, car en raison de ses exigences d'habitat aussi bien dans le lit mineur des cours d'eau (zone de croissance des stades juvéniles et adultes) que dans le lit majeur (zone de reproduction et de croissance des premiers stades), cette espèce est considérée comme référente de la qualité des peuplements d'eau calme. De plus, il s'agit d'une espèce en régression dans de nombreux cours d'eau français, qui est désormais inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France (espèce vulnérable).

Les objectifs de cette étude étaient donc les suivants :

- Caractériser le peuplement piscicole de la Grosne entre BRANDON et MARNAY et en particulier étudier l'état de la population de brochet,
- Proposer un programme d'actions de restauration et de gestion des peuplements piscicoles à inscrire dans le Contrat de Rivière Grosne.

Pour cela, l'étude a consisté en :

- la réalisation de sept inventaires piscicoles par pêche électrique,
- la mise en œuvre de 4 inventaires avec une méthodologie spécifique pour tenter d'estimer l'abondance de brochet,
- une étude des habitats présents sur ces 4 stations pour évaluer la capacité d'accueil du lit mineur de la Grosne pour le brochet.

Les étapes de terrain ont été réalisées entre avril et septembre 2014. La saisie des résultats ainsi que la rédaction du rapport sont en cours de réalisation.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Sainte-Cécile, Cluny, Saint-Ambreuil.

Suivi départemental de la reproduction du brochet : année 2014

Comme chaque année, la Fédération réalise un suivi de certaines frayères à brochet dans le département. Voici ci-dessous la liste des zones humides inventoriées en 2014 :

Bassin	Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	Méthode de pêche	Surface échantillonnée	Objet du suivi
Loire	Arroux	Bras mort la Locaterie	Brion	22/05/2014	Prospection complète	486 m ²	Acquisition connaissance
	Arroux	Frayère des Chaintrés	Etang-Sur-Arroux	22/05/2014	Prospection complète	550 m ²	Suivi annuel d'un site naturel loué par la fédération
Saône	Doubs	Morte du Noyer	Fretterans	23/05/2014	Prospection complète	306 m ²	Acquisition connaissance
		Morte du Grand Paquier	Fretterans	23/05/2014	Prospection complète	1100 m ²	Suivi après travaux
	Saône	Zone humide du Paquier	Marnay	20/05/2014	Prospection complète	1500 m ²	Suivi après travaux
		Frayère du Paquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	21/05/2014	Prospection complète	1090 m ²	Suivi après travaux
		Bief du Moulin Bernard	Simandre	20/05/2014	Prospection complète	416 m ²	Acquisition connaissance
		Frayère du Port D'Ormes	Ormes	20/05/2014	Pêche partielle par point	49 points soit 343 m ²	Suivi après travaux
	Saône/Seille	Corne de Vachon	La Truchère	23/05/2014	Pêche partielle par point	50 points soit 350 m ²	Suivi après travaux
	Brenne	Bras mort de la Prairie des Oies	Mouthier-en-Bresse	05/06/2014	Prospection complète	480 m ²	Acquisition connaissances avant travaux
	Seille	Baisse du Moulin Romain	Saint-Usage	27/05/2014	Prospection complète	300 m ²	Suivi après travaux
		Prés des Saules	Cuisery	21/05/2014	Pêche partielle par point	78 m ²	Acquisition connaissances avant travaux
		Bief Colas	Jouvençon	21/05/2014	Prospection complète	340 m ²	Suivi après travaux

Les inventaires ont été réalisés entre le 20 mai et le 5 juin 2014. Le rapport est en cours de rédaction.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Autun, Bellesvivre, Cuisery, Etang-sur-Arroux, Ormes, Pierre-de-Bresse, Rancy, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Usage.

Projet d'étude piscicole des rivières du bassin de l'Arroux

La Fédération a proposé d'inscrire dans le programme d'actions du Contrat Territorial Arroux-Mesvrin-Drée, une fiche action relative à une étude des peuplements piscicoles du bassin-versant de l'Arroux. Suite à une demande de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce projet a dû être réorienté vers une étude piscicole visant à évaluer l'impact des actions réalisées dans le cadre du Contrat Territorial sur les peuplements piscicoles.

La Fédération a ainsi proposé de réaliser deux campagnes d'inventaires piscicoles : une en 2015 avant la réalisation des travaux prévus au Contrat Territorial, une en 2019 après la réalisation des travaux. 19 stations sont ainsi concernées par ce suivi piscicole.

En 2014, la Fédération a donc réalisé le projet de fiche action et l'a ensuite présenté aux membres du Contrat Territorial.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : les AAPPMA du bassin de l'Arroux (hors Morvan).

Partenariat pêche électrique de la Saône avec le CNRS et la faculté de Lyon (Henri Persat)

Comme chaque année la Fédération a aidé la faculté de Lyon dans son travail de recherche sur l'évolution des populations piscicoles de la Saône. Deux journées du mois d'octobre ont été consacrées aux pêches électriques d'inventaires en bateau sur le secteur de Crèches-sur-Saône et de Farges-les-Mâcon. Pour ces deux journées la Fédération ne met à la disposition de la faculté que son personnel (1 personne).

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

AAPPMA concernées : Tournus et Crèche-sur-Saône

Partenariat pêche électrique suivi des ombres de la rivière d'Ain avec le CNRS et la faculté de Lyon (Henri Persat)

Pour la première année, nous sommes venus en aide à la faculté de Lyon dans son travail de recherche sur les populations d'ombre commun de la rivière d'Ain dans le Jura. En raison, d'un manque de personnel, nous sommes allés prêter mains fortes aux équipes de l'université pour les aider à capturer des ombres au moyen de la pêche électrique.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement

Communes concernées : Crottenay et Marigny dans le département du Jura

Suivi piscicole du parcours No Kill Mouche sur le Méchet

Le parcours Mouche No kill de pêche à la Truite a vu le jour en mars 2011 sur le Méchet à la Grande Verrière.

Ce parcours, implanté sur une jolie rivière du Morvan dans un cadre naturel préservé, a été particulièrement bien aménagé par l'équipe de l'AAPPMA d'Autun.

Pour suivre, l'évolution de la population de truite fario sur le parcours, la Fédération a tenu à mettre en place un suivi thermique et piscicole du site sur 3 années. Ce suivi doit permettre de mieux caractériser le peuplement de truite fario du Méchet et de mieux appréhender les futures orientations de gestion du parcours.

Les premières investigations ont été entreprises lors de l'été et de l'automne 2011 avec un suivi des températures et la réalisation de 3 inventaires piscicoles (sur le parcours, en amont et en aval). En 2012 et 2013, ces mesures ont été reprises au printemps et à l'automne. Pour 2014 quelques mesures d'habitats et d'abris sont venues compléter le travail avant sa restitution prévue dans le courant de l'année 2015.

Les résultats de la première année de suivi sont encore téléchargeables aux pages internet suivantes :

<http://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/suivi-piscicole-projet-halieutique/suivi-piscicole-du-parours-mouche-no-kill-du-mechet/>

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FNPF (50 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Autun

Suivi écologique des rivières impactées par la conduite de gaz Artère du Mâconnais - Suivi GRT Gaz

GRT Gaz a réalisé dans le courant de l'année 2010 une liaison de gaz entre Gévelard (71) et Etrez (01) afin de créer une nouvelle relation Ouest-Est et la connexion des stockages de Chémery et Etrez. La conduite de gaz, de diamètre DN600 (soit 610 mm), a pour longueur 85 km et est exploitée à une pression maximale de service (PMS) de 80 bars. Cette canalisation est enfouie sous un mètre de recouvrement minimum.

La conduite intercepte une trentaine de cours d'eau du département de Saône-et-Loire répartis sur 4 bassins hydrographiques (bassin de la Bourbince, de l'Arconce, de la Grosne, de la Mouge et de la Saône).

Dès 2008, la Fédération de pêche a engagé un important travail avec GRT Gaz pour limiter au maximum les impacts des travaux de la pose de la conduite et proposer des alternatives pour améliorer la qualité biologique des cours d'eau. Quelques modifications de tracé ont même été obtenues. Cette collaboration s'est poursuivie en 2009 puisque la Fédération a réalisé l'état initial des cours d'eau traversés et a proposé la mise en place de mesures compensatoires.

Adresse internet pour information :

http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2015/01/Etat_ecologique_riviere_artere_maconnais_5ans_apres_travaux.pdf

Dans la continuité, au printemps 2010, des pêches de sauvetage ont eu lieu sur certains cours d'eau (Mouge, Grande Rivière) juste avant les travaux d'enfouissement de la canalisation. Puis, une deuxième année de suivi piscicole et astacicole a été entreprise dès l'été 2010 (après les travaux) pour vérifier l'impact d'une telle opération sur les populations de poissons et d'écrevisses. Réglementairement, GRT Gaz devait entreprendre une dernière année de suivi, 5 années après l'achèvement des travaux.

GRT Gaz nous a donc de nouveau missionné pour engager en 2014 une campagne de suivi piscicole et astacicole dont les résultats sont d'ores et déjà accessibles sur notre site internet :

http://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2015/01/Etat_ecologique_riviere_artere_maconnais_5ans_apres_travaux.pdf

Résumé des constatations principales – 5 années après les travaux

Sur l'ensemble des dix stations inventoriées, 7 stations présentent des peuplements piscicoles dont la qualité s'est sensiblement améliorée depuis 2009 ou s'est simplement maintenue.

Pour l'ensemble de ces rivières, il est donc évident que l'implantation de la conduite n'a pas eu d'incidence négative sur la qualité des peuplements piscicoles.

Les rivières dont la qualité piscicole s'est améliorée sont :

- *Le ruisseau des Argolets avec un nouvel enjeu piscicole identifié (enjeu fort pour la reproduction de la truite fario si les conditions hydrologiques sont favorables),*
- *Le ruisseau de Pressy avec l'apparition du chabot mais cours d'eau encore fortement perturbé par l'élevage bovin,*
- *L'Arconce.*

Les rivières dont la qualité piscicole s'est maintenue sont :

- *La Gande, qui reste fortement perturbée mais dont les niveaux d'altération ne se sont pas amplifiés avec la pose de la conduite,*
- *La Grande rivière,*
- *La Recorne,*
- *Le Champvenot.*

Trois cours d'eau ont connu une altération de leur qualité piscicole : la Mouge, le Clapier et la Grosne.

Il existe un ensemble de facteurs potentiels pouvant influencer la qualité piscicole de ces rivières. Il y a bien sur l'implantation de la conduite « Artère du Mâconnais ». Mais sur ces rivières du bocage « Charolais », d'autres perturbations viennent classiquement dégrader la qualité écologique. En premier lieu, il faut citer les nombreux étangs implantés sur les zones de tête de bassin. Ensuite, il y a aussi l'élevage bovin avec l'amplification des piétinements de berges, la destruction généralisée des ripisylves sur les têtes de bassin et l'enrichissement des eaux en matières organiques. Enfin, il ne faut pas omettre les conditions climatiques et hydrologiques qui peuvent avoir des incidences fortes sur la qualité des peuplements.

Ainsi, la Mouge a vu son peuplement piscicole se dégrader car l'hiver 2012 (période de gel et de froid intense) et le printemps 2013 (période très arrosée avec des débits soutenus) ont anéanti les efforts de reproduction de la truite fario (pas de recrutement en alevins).

Sur le ruisseau du Clapier, un enrichissement en matière organique a été observé depuis 2010 (colmatage, algue filamenteuse). Ce dernier dope la productivité piscicole et entraîne l'augmentation des biomasses des espèces tolérantes (chevesne et goujon) témoignant d'une altération du milieu.

Pour la Grosne, l'altération nous paraît plus difficile à expliquer, mais l'habitat n'ayant pas été modifié et la qualité d'eau n'étant pas influencée par la conduite nous pensons que l'Artère du Mâconnais n'a pas eu d'incidence dans la dégradation de la qualité piscicole.

En ce qui concerne les populations d'écrevisses à pieds blancs, seulement deux populations avaient pu être identifiées à proximité du tracé de la conduite de Gaz lors de l'état initial. La population et l'aire de répartition de l'écrevisse à pieds blancs sur les ruisseaux de la Verrerie et des Argolets n'ont pas subi d'altérations consécutives aux travaux.

Les travaux ont été entrepris avec le souci du respect des milieux aquatiques. Si certaines incidences temporaires ont pu être constatées juste après la période travaux, aucune modification profonde de la qualité des habitats et de l'eau n'a été constatée après l'implantation de la conduite. Ceci explique pourquoi de nombreuses rivières n'ont pas connu une altération de leur qualité piscicole. Aussi, quand une altération a été

observée comme sur la Mouge, la Grosne et le ruisseau du Clapier, cela n'était pas imputable à l'« Artère du Mâconnais ».

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : GRT Gaz 100 %

AAPPMA concernées : Gévelard, Charolles, Salornay-sur-Guye, Cluny, Saint-Maurice-de-Satonnay

Etude de la qualité physique et des potentialités piscicoles de la Basse Vallée du Doubs.

Dans sa « Basse Vallée », entre Dole et sa confluence avec la Saône, le Doubs s'écoule sur près de 68 km en suivant des méandres et des chenaux multiples, plus ou moins connectés à un large panel de bras morts (les mortes du Doubs). Ce corridor fluvial est composé d'une mosaïque de milieux naturels remarquables à fort intérêt patrimonial.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Doubs, l'EPTB Saône et Doubs a missionné la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire pour réaliser une étude de la qualité physique et des potentialités piscicoles de la basse vallée du Doubs. Cette étude est réalisée en étroite collaboration avec la Fédération de Pêche du Jura et le bureau d'étude Téléos Suisse.

Après une première campagne estivale de cartographie des habitats piscicoles par le bureau d'étude, des opérations d'échantillonnages piscicoles au filet ont été entrepris sur le Doubs par les deux Fédérations. Réalisées à la fin du mois de novembre et début du mois de décembre, ces opérations ont montré un peuplement d'intérêt composé de nombreuses espèces d'eau vives et de quelques poissons carnassiers (perche, brochet, sandre, silure).

Ces pêches seront à nouveau réalisées dans le courant de l'été 2015 (pêche électrique et au filet). Elles seront accompagnées par la poursuite de la caractérisation des habitats piscicoles, par l'étude des régimes thermiques du Doubs et par le suivi écologique de quelques bras mort du Doubs.

Ces travaux permettront de mieux appréhender le fonctionnement de la rivière et de programmer des actions susceptibles d'améliorer le fonctionnement écologique du Doubs.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), Conseil Régional de Franche Comté (10%), Conseil Régional de Bourgogne (10 %), Conseil Général du Jura (10 %), FNPF (12 %), FDAAPMA 39 (4 %), FDAAPPMA 71 (4 %)

AAPPMA concernées : Pierre de Bresse

Pêche électrique liée au dossier d'autorisation loi sur l'eau du projet Center Parc

Un projet de création d'un Center Parc dans le centre du département sur le bassin de l'Arconce est actuellement à l'étude. Des expertises sont menées pour quantifier les effets et impacts sur les écosystèmes. En parallèle, les enjeux sociaux économiques sont aussi mis en avant.

Dans ce contexte, le bureau d'étude « Confluences Ingénieurs Conseil » a missionné la Fédération pour réaliser 3 pêches électriques en deux campagnes distinctes (printemps et automne).

Sur leur zone de source, les rivières Arconce, Recorne et le ruisseau de Fontaine Chaude ont ainsi été inventoriés. Si l'Arconce, en aval de l'étang du Rousset présentait un peuplement piscicole quasi nul, la Recorne accueillait quelques petites espèces piscicoles d'intérêt (exemple chabot). Le ruisseau de Fontaine Chaude n'abritait quant à lui aucun poisson.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Confluences Ingénieurs Conseil (100 %)

AAPPMA concernée : aucune

Inventaires piscicoles réalisés sur le ruisseau de Borne à Bourbon-Lancy

Dans le cadre des études préalables à un projet de barrage écrêteur de crues du ruisseau de Borne à Bourbon-Lancy, la commune de Bourbon-Lancy a missionné la Fédération de pêche pour la réalisation de 2 inventaires piscicoles par pêche électrique.

Ces inventaires ont été réalisés le jeudi 27 mars 2014. Le peuplement piscicole du ruisseau de Borne est dans sa partie aval (aval des thermes) totalement déstructuré par une artificialisation extrême de son lit mineur, une température de l'eau influencée par le rejet d'eaux chaudes des thermes et une qualité de l'eau probablement médiocre. Les travaux projetés en amont n'auront donc, à priori, aucune influence sur ce peuplement de poissons quasi inexistant.

Dans sa partie amont, là où le projet de bassin écrêteur est projeté, un peuplement piscicole naturel est implanté sur le ruisseau de Borne (espèces présentes : vairon, goujon chevesne et espèces d'étang). Même si ce peuplement piscicole est de mauvaise qualité, principalement en raison de la présence d'étangs en amont et de l'activité d'élevage dans les prairies qui le bordent, il est important de prendre en compte les espèces vivant dans ce ruisseau dans les aménagements qui doivent être mis en œuvre.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Commune de Bourbon-Lancy (100 %)

AAPPMA concernées : Bourbon-lancy

Inventaire piscicole réalisés sur le ruisseau des Consouls à Bourbon-Lancy

Dans le cadre des études préalables à un projet d'aménagement du ruisseau de Consouls au sein du périmètre de protection des captages de Bourbon-Lancy, la commune de Bourbon-Lancy a missionné la Fédération de pêche pour la réalisation d'un inventaire piscicole par pêche électrique.

Cet inventaire a été réalisé le mardi 2 septembre 2014. Sur la majeure partie du linéaire inventorié, aucun poisson n'a été observé, ce qui semble démontrer le caractère intermittent du cours d'eau. Les seuls poissons capturés lors de l'inventaire piscicole étaient regroupés dans une « fosse » profonde, mais il s'agissait visiblement de poissons provenant des deux étangs implantés en amont sur le cours d'eau.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Commune de Bourbon-Lancy (100 %)

AAPPMA concernées : Bourbon-lancy

Suivi thermique de la Grosne à Massilly

Le Département de Saône-et-Loire est propriétaire d'un seuil sur la rivière Grosne à Massilly. Celui-ci a été identifié comme un obstacle à l'écoulement et à la continuité écologique par les études préalables au contrat de rivière Grosne. L'objectif de cette étude était de mesurer l'influence du seuil de Massilly sur la température de l'eau de la Grosne, et donc, in fine, sur le peuplement piscicole du cours d'eau.

Pour cette étude, 4 enregistreurs thermiques ont été disposés dans la Grosne au cours de l'été 2013 (en amont de la retenue du barrage, dans la retenue et en aval de cette retenue). Le rapport rédigé en mars 2014 montre que les valeurs de température de l'eau mesurées sur les différents points étaient quasiment identiques. Le seuil de Massilly n'a donc eu aucune influence sur le régime thermique de la Grosne au cours

de l'été 2013. Cette absence d'impact du seuil sur la température de l'eau de la Grosne s'explique par le fait que le seuil de Massilly est un seuil fixe dont la retenue est aujourd'hui comblée par les sédiments.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Conseil Général de Saône-et-Loire (100 %)

AAPPMA concernées : Cluny

Inventaire piscicole de deux zones humides : le bras mort de Teppe Turenne à Saint-Loup-de Varennes et le bras mort des Iles Percées à Bragny-sur-Saône

Dans le cadre d'études préalables à l'aménagement de deux bras mort, l'EPTB Saône-et-Doubs a missionné la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de deux inventaires piscicoles dans le bras mort de Teppe Turenne à Saint-Loup-de Varennes et dans le bras mort des Iles Percées à Bragny-sur-Saône.

A Bragny-sur-Saône, l'inventaire piscicole a été réalisé le 11 juin 2014 dans des conditions hydrologiques difficiles (niveaux très bas) qui ne nous ont pas permis d'échantillonner l'ensemble du site. Cependant, les résultats montrent que ce type de milieu joue un rôle très important pour la faune piscicole : zone refuge en cas de crue, ce type de site peut aussi servir de lieu de reproduction et de croissance pour de nombreuses espèces présentes en Saône. Il présente cependant aujourd'hui des fonctionnalités apparemment dégradées par un envasement très important qui s'accompagne de hauteurs d'eau très faibles sur la quasi-totalité du site.

A Saint-Loup-de-Varennes, l'inventaire piscicole a été réalisé le 20 mai 2014. Avec 17 espèces de poissons différentes observées (valeur exceptionnelle pour une zone humide), ce bras mort présente un peuplement piscicole très diversifié. Les quantités de poissons (tant en termes d'effectifs que de biomasse) sont aussi tout à fait correctes. Les espèces majoritaires sont l'ablette, le gardon, le carassin, la tanche et la perche commune. Si, de toute évidence, ce bras mort n'est aujourd'hui pas ou peu fonctionnel pour la reproduction du brochet, il présente cependant des fonctionnalités piscicoles avérées pour d'autres espèces de poissons : zone de reproduction, de croissance des juvéniles et même d'adultes pour certaines espèces et zone de refuge en période de crue. Ce peuplement piscicole témoigne probablement d'une assez bonne connectivité latérale entre la Saône et la zone humide.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : EPTB Saône & Doubs (100%)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saone, Charnay-les-Chalon

Etude de la population d'écrevisse signal de deux cours d'eau du Mâconnais : le Fil et la Mouge

Les différentes investigations menées dans les bassins de la Mouge et de la Petite Grosne lors de l'étude piscicole et astacicole des rivières du mâconnais réalisée en 2010, ont permis de constater la présence de deux populations d'écrevisse signal dans le mâconnais : sur la Mouge dans le bourg d'Azé et sur le Fil dans le bourg de La Roche-Vineuse. L'écrevisse signal est une espèce exogène envahissante d'origine américaine, qui fréquente les mêmes types de cours d'eau que l'écrevisse à pieds blancs, espèce autochtone. Elle représente ainsi une menace très importante pour les populations relictuelles d'écrevisses à pieds blancs.

Afin de mieux connaître l'état et les limites de répartition de ces deux populations, il a été décidé de mettre en œuvre une étude de l'écrevisse signal sur la Mouge et le Fil. Des prospections nocturnes ont donc été réalisées au cours de l'été 2013 et un rapport a été rédigé en avril 2014. Les résultats de ces prospections

ont été surprenants : alors que l'on s'attendait à observer une explosion en termes d'effectifs et de linéaire colonisé des deux populations d'écrevisse signal, les effectifs observés ont finalement été très faibles et surtout le linéaire colonisé était très limité (la Mouge dans le bourg d'Azé et le Fil dans le bourg de La Roche Vineuse).

Pour l'instant, l'écrevisse signal n'a donc, à priori, pas pu s'étendre sur ces deux cours d'eau ; il semble même que les effectifs aient régressés par rapport aux années précédentes. Cela ne signifie pas pour autant que l'écrevisse signal ne colonisera pas ces deux cours d'eau à l'avenir.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau RMC (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA (25 %)

AAPPMA concernées : Prissé, Saint-Maurice-de-Satonnay

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Projet de restauration de la ripisylve sur le bassin du Ternin et du Méchet

La ripisylve (végétation rivulaire : saules aulnes...) est le compartiment le plus important dans le fonctionnement des petits hydrosystèmes de têtes de bassin. Elle assure le maintien et le bon état d'écosystèmes diversifiés par ses multiples fonctions : régulation de la température de l'eau, structuration des habitats aquatiques, rôle trophique (alimentaire), maintien des berges, dissipation de l'énergie hydraulique, rôle d'auto-épuration et de réservoirs biologiques.

Elle favorise les sous berges qui constituent des caches et des micro-habitats très recherchés par la faune aquatique.

Dans le cas d'un ruisseau, cette structure en sous-berge est fragile et peut facilement être détruite par le poids du bétail. Les berges s'effondrent, le lit s'élargit, la lame d'eau diminue et les zones de caches disparaissent. La diversité des habitats régresse, l'hydrosystème se banalise et devient nettement moins attractif pour la faune aquatique.



ruisseau des Vernottes – avant travaux

Le piétinement des berges, accentué dès lors que la ripisylve a disparu, apporte des sédiments fins et colmate les fonds. Le substrat se désoxygène rendant moins favorable l'accueil de la faune benthique et empêchant la fraie de certaines espèces.

Dans le cadre du Contrat Territorial Sud Morvan mené par le Parc Naturel Régional du Morvan, d'importants travaux de restauration de la ripisylve par la mise en défens des berges de cours d'eau (installation de clôtures et d'abreuvoirs pour limiter l'accès du bétail aux berges et favoriser la reprise de la végétation) ont été programmés.

Photo : Absence de ripisylve qui accentue les encoches d'érosion sur le

La Fédération de pêche s'est proposée pour prendre la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux. La Fédération a donc déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional de Bourgogne et du fond FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) une demande de subvention.

Après signature des conventions, montage des dossiers de déclaration loi sur l'eau, les travaux ont pu débuter au printemps 2014 pour se terminer à l'automne de la même année.

A Sommant, sur le ruisseau de Valogne, affluent du Ternin, des plantations, la pose de clôture et la mise en place d'un abreuvoir gué ont été réalisées.

Sur le bassin voisin du Méchet, les mêmes types de travaux ont été entrepris sur le ruisseau des Vernottes. Sur ce dernier ruisseau, des protections de berges par plantation sont venues compléter l'arsenal de mesures mises en place pour restaurer la ripisylve du ruisseau. Il reste à attendre que la nature reprenne ses droits.



Photo : Encoche d'érosion traitée après travaux

Responsable : Rémy CHASSIGNOL

Financement : Fond FEADER (50 %), Agence de l'eau Loire Bretagne (30 %), Région Bourgogne (20 %)

AAPPMA concernées par les travaux : Autun, Lucenay-l'Évêque

Aménagement d'une zone humide sur la Seille à Cuisery

L'AAPPMA « Le Goujon Cuiserotain » (Cuisery) est propriétaire d'une parcelle située sur la commune de Cuisery en bordure de la Seille et dont la superficie mesure 1,4 ha. Un petit plan d'eau de 0,17 ha est implanté sur cette parcelle, le reste est principalement occupé par une zone humide.

La zone humide présentant un potentiel piscicole intéressant, l'AAPPMA et la Fédération de pêche ont eu pour projet de l'aménager pour améliorer ses fonctionnalités piscicoles, notamment pour la reproduction du brochet.

En 2013, la Fédération est intervenue pour réaliser un inventaire piscicole dans la zone humide et pour réaliser des mesures topographiques. Une présentation du projet sur le terrain a été effectuée aux partenaires du Contrat de Rivières Seille.

En 2014, la Fédération a de nouveau réalisé un suivi piscicole avant travaux. Le projet a ensuite été finalisé et les travaux ont été réalisés au cours de l'automne. Ils ont consisté en la création d'un fossé entre la zone humide et le plan d'eau, l'implantation d'un ouvrage hydraulique de régulation dans ce fossé et d'une passerelle.

Le curage du petit plan d'eau, utilisé ponctuellement par les pêcheurs Cuiserotains, a été effectué en parallèle (aux frais de l'AAPPMA)



Un fossé a été créé entre la Seille et la zone humide.

La zone humide, en arrière plan, a été totalement préservée

Responsable : Julien Maupoux

Financement des travaux (hors curage) : Agence de l'eau RMC (50 %), Région Bourgogne (25 %), FNPF (12 %), AAPPMA et Fédération (8 %)

AAPPMA concernée par les travaux : Cuisery

Aménagement d'un bras mort sur la Sône à La Genête et Brienne

Un petit bras mort est implanté au niveau de la confluence entre la Sône et la Seille au lieu-dit « le Pont Rouge » sur les communes de La Genête et de Brienne. Ses berges abruptes, son envasement, ainsi que le développement excessif de la végétation arborescente et arborée, limitent toutefois aujourd'hui son intérêt piscicole.

La Fédération est intervenue pour réaliser un inventaire piscicole en 2013 dans la zone humide et en 2014 pour apporter des conseils techniques sur le projet. De même, un dossier de demande de subvention a été monté à la FNPF.

Les travaux ont été réalisés en 2014 par l'AAPPMA « La Perche » (Romenay) avec l'assistance technique de l'EPTB Saône-et-Doubs.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'eau RMC (50 %), Région Bourgogne (30 %), FNPF (12 %), AAPPMA (8%)

AAPPMA concernée par les travaux : Romenay

Aménagement d'un bras mort sur la Brenne à Mouthier-en-Bresse

Un bras mort est implanté le long de la Brenne au lieu-dit « la Prairie des Oies » sur la commune de Mouthier-en-Bresse. Ses berges abruptes, son envasement, ainsi que le développement excessif de la végétation arborescente et arborée, limitent toutefois aujourd'hui son intérêt piscicole.

La Fédération est intervenue pour réaliser un inventaire piscicole en 2014 dans la zone humide et pour apporter des conseils techniques sur le projet. De même, un dossier de demande de subvention a été monté à la FNPF.

Les travaux ont été réalisés en 2014 par l'AAPPMA « La Brenne » (Bellevesvre) avec l'assistance technique de l'EPTB Saône-et-Doubs.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'eau RMC (50 %), Région Bourgogne (30 %), FNPF (12 %), AAPPMA et Fédération (8 %)

AAPPMA concernée par les travaux : Bellevesvre

Aménagement de la frayère de Surmoulin à Dracy-Saint-Loup

La frayère de Surmoulin est une propriété de la Fédération de pêche, dont la gestion a été confiée à l'AAPPMA d'Autun. L'AAPPMA gère notamment les niveaux d'eau à l'aide d'un ouvrage hydraulique. L'AAPPMA connaissait d'importantes difficultés dans la gestion de la zone humide. En effet, la vidange du site n'était plus possible pour deux raisons :

- une partie de la zone de fraie était un peu trop profonde par rapport au niveau du radier du seuil amovible et restait donc en eau toute l'année,
- le chenal en amont de l'ouvrage était envasé.

Le projet visait donc à corriger ces difficultés par le terrassement d'une partie du site à l'aide d'une pelle mécanique.

La Fédération est intervenue pour réaliser un sauvetage piscicole en juin 2014, pour rédiger une note technique de présentation du projet de restauration et pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la FNPF.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2014 par l'AAPPMA d'Autun.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : FNPF (50 %), Fédération (50 %)

AAPPMA concernée par les travaux : Autun

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION

Convention relative à la pratique de la pêche sur l'étang de Brandon

Le plan d'eau de Brandon étant un réservoir d'eau potable, un arrêté préfectoral comprenant notamment des prescriptions relatives à la pratique de la pêche est sorti récemment. Suite à cet arrêté, une nouvelle convention entre le SMEMAC, gestionnaire du plan d'eau et la Fédération, a dû être rédigée, puis signée entre les deux parties.

Responsables : Julien Maupoux et Alain Mercier

COMMUNICATION, SITE INTERNET, EDITION DE BROCHURES

Rédaction hebdomadaire d'article pour le Journal de Saône et Loire

Lors de l'année 2014, la Fédération a fourni au Journal de Saône-et-Loire un article par mois. Ces articles sont parus dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsables : Rémy Chassignol, Julien Maupoux et Irénée Sicard

Guide 2015 de la pêche en Saône et Loire

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité. Le guide 2015 se présente sous la même forme que le guide 2014 avec toutefois des mises à jour : évolution de la réglementation, changements de présidents, une page pour présenter le service garderie...

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise SEIC (Le Creusot).

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de « feuilleter » en ligne le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche ou de le télécharger.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Partenaires publicitaires, FDAAPPMA 71.

ACTIVITÉ DE L'ANIMATEUR

ACTIVITE PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE (ANIMATION)

Acquisition de matériel d'animation

Afin de compléter le matériel déjà acquis en 2013, des ensembles, du « petit matériel » de pêche et du matériel de prélèvements ont été achetés. Voici la liste du matériel acquis en 2014 :

- Ensembles Feeder (x5), ensembles anglaises (x5) et ensemble casting (x5),
- 5 fourreaux afin de ranger et transporter ces ensembles dans les meilleures conditions,
- Une mallette complète pour le montage de mouche (x8),
- Une boîte de pêche aux leurres (pince, leurres souples, leurres dures, fils...),
- Une boîte de pêche anglaise (frondes, wagler, feeder, plomb, hameçons, fils...),
- Matériel de sensibilisation à l'environnement aquatique : des épuisettes pour le prélèvement d'invertébrés aquatiques, des petits aquariums (20L x3) pour visualiser les poissons pêchés.

Recherche de partenaires éducatifs

Toujours dans le but de développer la visibilité de la compétence animation de la Fédération, un « flyer » a été envoyé à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (environ 70 structures) dont une liste nous a été fournie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour l'année 2014, des contacts sérieux ont été pris avec : Le Grand Chalon, l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergements) de Saint Rémy, l'ALSH de Cluny, 2 ALSH de Charnay, l'ALSH de Fontaine d'Ouche, l'ALSH de Blanzay, la Sauvegarde 71 et Les Papillons Blancs de Blanzay.

Animations effectuées

Animation Grand Public

Des journées d'initiation gratuites pour les adultes ont pris place durant l'été 2014 (Digoïn, Fleurville, Vieille Seille, Morvan, Chalon s/Saône).

L'objectif de ces journées est de proposer une initiation à une technique de pêche pour permettre aux néophytes de découvrir le loisir pêche sans trop de difficulté. De plus, c'est aussi un moyen de promouvoir la compétence animation.

La participation à des forums des associations et foires pour communiquer sur le rôle et les missions de la Fédération et des AAPPMA (Fleurville et la balade dégustative, Forum des associations de Marcigny, salon de l'habitat Chalon s/Saône, fête de la pomme à Cluny).

La mise en place de stages multi-pêches à destination des adolescents. Ces stages de 3 jours ont pour objectifs de permettre aux jeunes un perfectionnement sur plusieurs techniques de pêche (coups, leurres, mouches) et de leur transmettre des connaissances sur la réglementation, la biologie des espèces et le fonctionnement des milieux (Paray le Monial, Chalon s/Saône et Montchanin).

Animations en Centre de Loisirs

Saint Rémy : 6 demi-journées pour un total de 61 enfants,

Charnay les Mâcon 1 : 1 demi-journée pour un total de 29 enfants,
Charnay les Mâcon 2 : 2 demi-journées pour un total de 32 enfants,
Blanzay : 2 demi-journées pour un total de 19 enfants,
Cluny : 1 demi-journée pour un total de 12 enfants,
Fontaine d'Ouche : 1 demi-journée pour un total de 7 enfants.

Animations scolaires

Saint-Usuge : Présence de l'animateur lors de la restitution d'un projet mené entre 10 classes primaires du bassin et le CPIE Bresse-Jura. Mise en place d'un stand Fédération (aquarium et sa clé de détermination, loupe binoculaire et écailles de poissons, modèle anatomique de carpe) et d'une bibliographie sur les poissons d'eau douce. Une cinquantaine d'enfants est passée sur le stand pour s'essayer à la détermination des espèces de poissons.

Primaires Ormes : 1 demi-journée de découverte de la pêche électrique d'une frayère à brochet et de la biologie de cette espèce. 1 journée complète de pêche à la ligne dans la Saône les pieds dans l'eau (18 enfants ont participé à cette activité). En septembre, avec une nouvelle classe 1 demi-journée de pêche à la ligne dans l'étang neuf d'Ormes (19 enfants ont participé à cette activité).

« **Place à l'environnement** » à **Chalon** : Un atelier de découverte des poissons d'eau douce pour 4 classes de primaires du Grand Chalon (81 enfants ont participé à cet atelier).

Primaires de Saint Léger sur Dheune : 2 classes (35 enfants) ont participé à deux demi-journées de découverte des invertébrés (Dheune) et de la pêche au coup (Canal)

Collège de Saint Gengoux le National : 1 demi-journée de découverte de la pêche à la grattée et des espèces capturées avec une classe de 6^{ème} « adaptée » (10 élèves ont participé à cet atelier).

Primaire Mervans : Projet pédagogique de 6 séances de 2,5h dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Découverte de la rivière, des invertébrés aquatiques et de la pêche à la ligne pour un groupe constitué de 21 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Grand Chalon : 5 demi-journées pour 4 classes primaires du Grand Chalon à l'étang de Chatenoy le Royal. Découverte de la pêche au coup et des poissons d'eau douce ainsi qu'une séance de découverte des invertébrés aquatiques (103 enfants ont participé à ces activités).

Animations AAPPMA

Lugny : Fête de la pêche des enfants. Présence de l'animateur et d'un agent de développement pendant 1 journée pour tenir un stand découverte poissons /invertébrés et le simulateur de pêche.

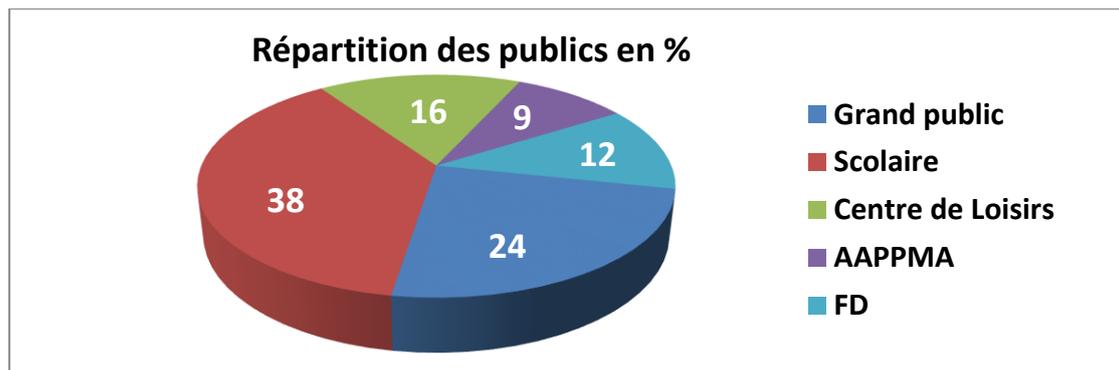
Blanzay : 1 demi-journée de découverte de la pêche à la mouche et des poissons d'eau douce pour les jeunes de l'APN (16 enfants).

Montceau : 1 demi-journée de découverte de la pêche aux leurres dans le cadre des journées sport organisées par la ville de Montceau (14 jeunes).

Animations publics spécialisés

Blanzay : mise en place de la journée « La pêche, une passion, des émotions » en partenariat avec les papillons blancs de Blanzay et l'AAPPMA locale. 11 ateliers différents (nage des leurres, lancers sur cible, simulateur de pêche, découverte des poissons d'eau douce, lancer mouche, lancer distance, découverte du matériel, l'art et le poisson) pour 11 groupes de structures accueillant des personnes en situation de handicap et 3 classes de primaires (90 personnes ont participé à cette journée).

Sauvegarde 71 (Mâcon) : 2 demi-journées de découverte de la pêche aux leurres sur le site de la Vieille Seille avec un groupe de 3 adolescents.



Réseau EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)

Ce n'est plus à démontrer, l'animation Pêche et Milieu Aquatique de la Fédération s'inscrit parfaitement dans la logique de l'EEDD. C'est pour cette raison que, cette année encore, l'animateur a participé à la rencontre régionale EEDD organisée par ALTERRE Bourgogne (Agence pour l'environnement et le développement soutenable) le 19 novembre 2014 à DIJON. Cette journée était consacrée au développement durable et sa définition. Au-delà des connaissances acquises sur la thématique traitée, cette journée était l'occasion de conforter le réseau lié à l'éducation à l'environnement. La logique de réseau doit permettre de faire connaître l'activité au plus grand nombre. De plus, c'est aussi une opportunité pour intervenir sur des projets multi-acteurs. Des liens ont pu être établis avec de nouvelles structures telles que le LAB71 ou encore la ville de Chalon.

Communication

Toujours dans le but de donner plus de visibilité et de lisibilité aux projets de la Fédération, il est essentiel de continuer la communication sur certaines thématiques.

Multimédia

- Création d'une page « les postes de pêche PMR » sur le site internet de la Fédération. Cette page recense l'ensemble des postes aménagés accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle fait apparaître, pour chaque poste (11), une carte de localisation géographique et une description du poste accompagnée de photos explicites,
- Mise à jour des pages « animation » sur le site internet de la Fédération (Grand public, Scolaire/Centre de Loisir, Stages),
- Animation (avec les chargés d'études) de la page Facebook de la Fédération (FD Pêche Saône et Loire).

Support papier

- Mise à jours de la page « pôle animation » dans le guide départemental papier 2015,
- Création et diffusion d'affiches et flyers concernant les activités d'animation de la Fédération.

Autre support

- Suivi du projet d'habillage du stand Fédération (4 roll-up, carte du réseau hydrographique).